

ARRÊTÉ N°1277/2014 DU 17 NOVEMBRE 2014

**DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL TERRITORIAL AU SEIN DU
COMITÉ DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON (CEFOP)**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la loi n°2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- VU** le décret n°2014-1055 du 16 septembre 2014 précisant les missions, la composition et le fonctionnement du Comité de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle ;
- VU** la délibération n°79 du 30 mars 2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** l'arrêté n°1106 du 12 octobre 2012 désignant les membres du Conseil Territorial siégeant au Comité de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont désignés pour siéger au Comité de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle de Saint-Pierre et Miquelon, outre le Président du Conseil Territorial :

Représentants :	3 Conseillers Territoriaux titulaires	3 Conseillers Territoriaux suppléants
	Mme Martine DEROUET	Mme Rosianne ZIMMERMANN
	M Bernard BRIAND	Mme Marine GARNIER
	Mme Annick GIRARDIN	Mme Karine LE SOAVEC

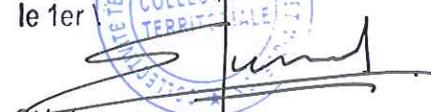
Article 2 : L'arrêté n°1106 du 12 octobre 2012 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmis au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Transmis au représentant de l'État
Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Président
Pour le Président et par délégation
le 1er

Stéphane LENOIR

PROCÉDURES DE RECOURS
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 17 NOV. 2014